



4ème Assemblée Plénière du Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance

Jeudi 12 Janvier 2023



DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



4ÈME PLÉNIÈRE DU CLSPD : La ville de Sainte-Anne et ses partenaires se mobilisent pour lutter contre la délinquance

Mardi 10 Janvier 2023

Francis BAPTSITE, le Maire de la Ville de Sainte-Anne et président du CLSPD organise la 4ème assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance **le jeudi 12 janvier 2023, de 8h30 à 12h00, à la salle de délibérations de la mairie**, avec la présence du Préfet, du Procureur de la République, de la Rectrice, et du Président du Conseil Départemental, membres de droit du CLSPD.

Pour rappel, institué en juin 2016 dans le cadre de la politique de la Ville de la commune, Le CLSPD est une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ainsi, à l'ordre du jour de cette 4^{ème} plénière, il s'agira de dresser le bilan des actions réalisées ces quatre dernières années (lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre les fractures sociales et ses conséquences, déploiement du schéma de tranquillité publique, diagnostic de sécurité aux abords des écoles, dispositif Sécurisist, aide à la parentalité avec le CDDF, participation citoyenne « Voisins vigilants »...), de présenter les enjeux et perspectives à venir du CLSPD autour du « mieux vivre ensemble », mais aussi de définir l'installation d'instances juridiques de proximité pour faciliter et accélérer les procédures judiciaires qui permettront de désamorcer des situations voire même de prévenir en amont certaines formes de délinquance.

 4ème assemblée plénière du
CLSPD

Ville de Sainte-Anne

DISCOURS DU MAIRE

(Extrait)

Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur le Procureur de la République,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant tout de vous remercier de votre présence aujourd'hui, dans cette salle de délibération, pour cette 4ème Réunion Plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Car votre présence à nos côtés montre l'intérêt important que vous portez aux actions menées par l'ensemble des acteurs de la vie saintannaise.

La sécurité est l'une des premières préoccupations de nos concitoyens. À Sainte-Anne, le mot SÉCURITÉ est obligatoirement accompagné d'un autre mot tout aussi important : LA PRÉVENTION. Nous voulons que le CLSPD de la Ville de Sainte-Anne puisse être un véritable moteur dans notre Plan de Prévention des Risques et de la Vie Urbaine.

En tant que Maire, je suis particulièrement alerté sur les problématiques du centre bourg notamment à la Résidence Icaques et les Yuccas. Je suis régulièrement interpellé sur la question des incivilités relatives aux dépôts sauvages de déchets qui se multiplient alors que l'accès à la déchetterie est gratuit. Nous ne pouvons rester inactifs.

Je remercie donc les équipes mobilisées sous la direction des élus en charge des thématiques relatives à l'éducation, l'insertion, la prévention et la solidarité.

Je vous remercie donc tous ici présents d'avoir accepté de prendre part aux travaux de cette 4ème réunion plénière du CLSPD.

Francs BAPTISTE

Maire de la Ville de Sainte-Anne
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de la
Riviera du Levant

 4ème assemblée plénière du
CLSPD

Ville de Sainte-Anne

SOMMAIRE

I - Le CLSPD de la Ville de Sainte-Anne : une instance de concertation très active

II - Brève sur la délinquance à Sainte-Anne : Les données statistiques entre 2019 et 2022

III - Bilan des actions menées entre 2019 et 2022

IV - Quelle stratégie territoriale pour 2022/2023 ?

V - De nouveaux outils de coordination pour prévenir et lutter contre la délinquance à Sainte-Anne

I - LE CLSPD DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE

Une instance de concertation très active

QU'EST-CE QUE LE CLSPD ?

Institué en juin 2016 dans le cadre de la politique de la Ville de la commune, Le CLSPD est une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés. Cet échange est placé sous le signe de la plus haute confidentialité. Il définit des objectifs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il encourage les initiatives notamment en matière de prévention. Il mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération. Il mobilise des mesures favorisant la prévention de la récidive. Ainsi, il vise à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'actions.

Dés 2016, la ville et ses partenaires ont identifié des priorités pour la Ville de Sainte-Anne : la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre les fractures sociales et ses conséquences, la mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique... pour favoriser le mieux vivre ensemble

“ Le CLSPD s'inscrit dans une stratégie territoriale qui permet, à partir du diagnostic local de sécurité, de mieux coordonner les forces et synchroniser les actions. ”

 4ème assemblée plénière du
CLSPD

Ville de Sainte-Anne

QUELS SONT LES MEMBRES DU CLSPD ?

Le CLSPD est composé de membres de plein droit : Préfecture, Procureur de la République, Rectorat, Conseil Départemental, Ville. Il réunit aussi la Police nationale, la Police municipale, la Gendarmerie nationale, des représentants de la justice et des services de l'Etat, la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, les bailleurs sociaux, les associations de commerçants et les associations spécialisées. Ensemble et chacun à son niveau, tous ces acteurs participent à l'élaboration de la politique de sécurité publique de la ville. Le maire préside le CLSPD, accompagné dans cette tâche par Hugues Chateaubon, adjoint délégué à la sécurité et Evelyne Vacher, conseillère municipale déléguée à la prévention.

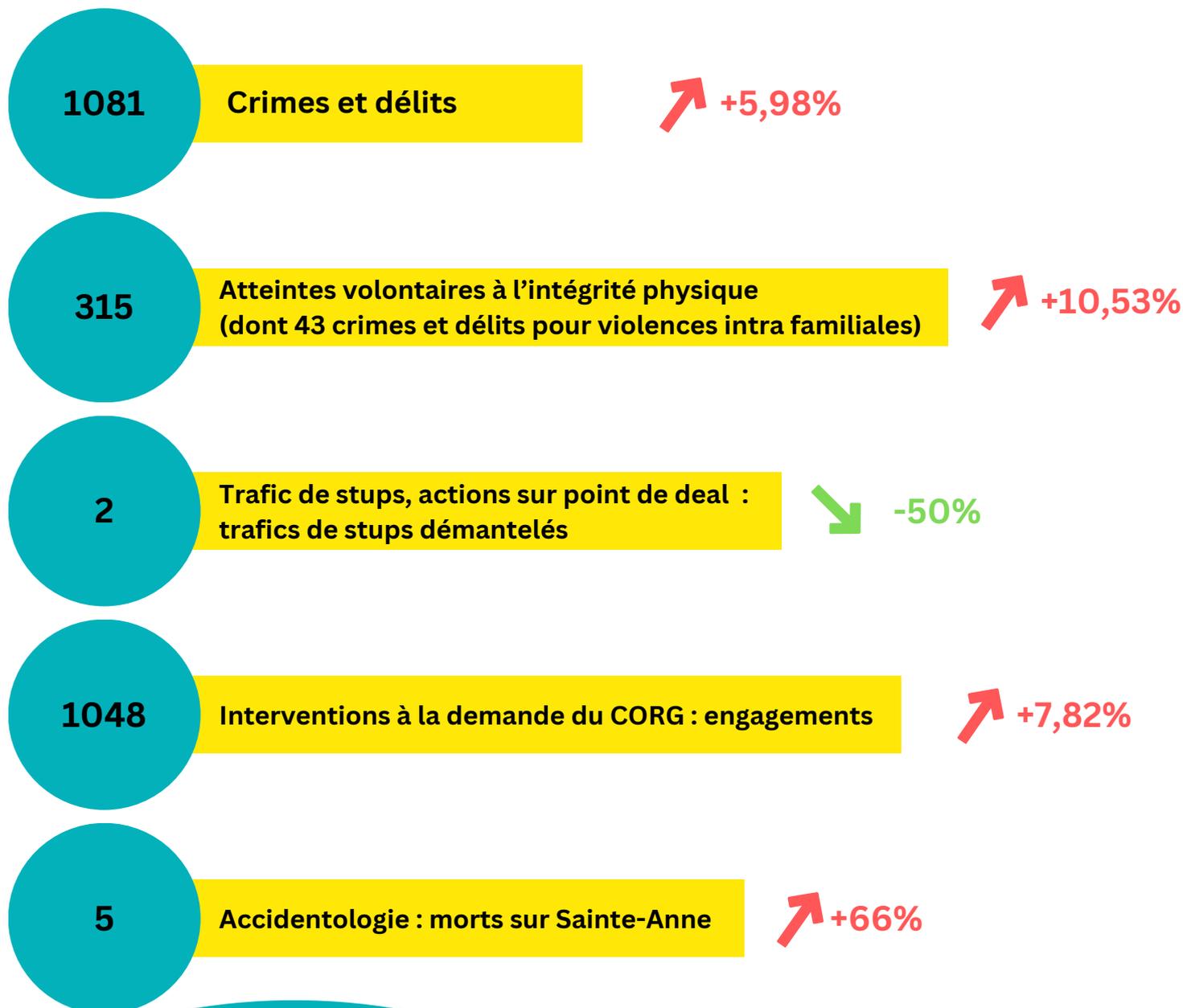
LES OBJECTIFS DU CLSPD

En résumé, les objectifs sont les suivants :

- Recenser les différentes actions de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité et encourager la mise en œuvre d'actions nouvelles
- Permettre l'échange régulier d'informations entre les différents partenaires concernant les attentes de la population dans ce domaine
- Définir les objectifs prioritaires à atteindre
- Favoriser la coordination des moyens et des dispositifs entre les différents partenaires
- Évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience des actions menées

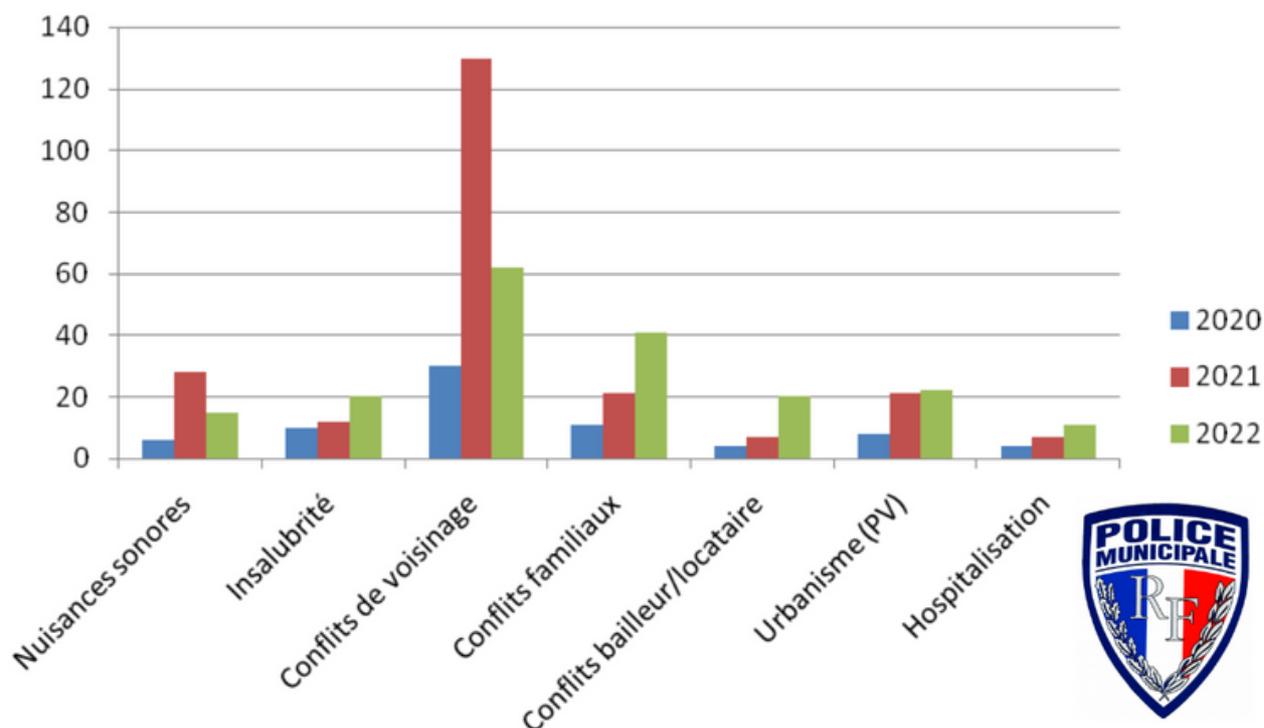
II - LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE À SAINTE-ANNE

A/ LES DONNÉES STATISTIQUES EN 2022 DE LA GENDARMERIE NATIONALE



II - LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE À SAINTE-ANNE

A/ LES CAUSES D'INTERVENTION DE LA POLICE MUNICIPALE



B/ LES MODES D'INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

15

Patrouilles mixtes (Police municipale/Gendarmerie)

80

Rondes vélo tout terrain

1615

Patrouilles motorisées

1800

Rondes pédestres

4

Mises à disposition (Vol, tentative de vol - Dégradation de véhicule - Bagarre - Outrage rébellion)

1886

Timbre-amende

III - BILAN DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2019 ET 2022

La Ville de Sainte-Anne et ses partenaires se mobilisent au quotidien pour lutter contre la délinquance

SECURITÉ

Création d'une brigade de surveillance et d'intervention (BSI) en réponse au sentiment d'insécurité dans le Centre Ville

Convention Sécuri-site : mesures spécifiques de sécurisation pour l'accueil des touristes

DÉMARCHES PARTENARIALES

Convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie (contrôles routiers, ...)

PARTICIPATION CITOYENNE

Dispositif Participation Citoyenne au Helleux, à Budan et à Durivage Toubana : Voisins vigilants, Diagnostic en marchant, ...

Missions de Service Civique sur des actions transversales : appel aux jeunes volontaires inscrits au dispositif

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Interventions dans les collèges sur les addictions, les violences sexuelles, les dangers d'internet, ...

Opérations de sensibilisation à la consommation d'alcool auprès des établissements situés à proximité d'écoles par la Police municipale

ACTIONS SOCIALES

Présences sociales avec l'association Flè a Mango dans les quartiers Bourg, valette, Plage, Ffrench, Douville, Marly, Dupré et Pavillon : activités sportives, sorties nature, Travaux d'Intérêt Collectif, action de formation, actions spécifiques santé et parentalité

Actions du CCAS : portage de repas à domicile, aides à la formation, récompense aux bacheliers, frais funéraires, secours exceptionnels...

Actions du CDDF : aide à la parentalité, aide à l'insertion des populations allophones, sensibilisation aux problématiques sociétales (violences faites aux femmes, alcoolisme...)

IV - QUELLE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR 2022/2023 ?

La question de l'accompagnement social et professionnel est d'autant plus d'actualité qu'il se pose aujourd'hui, avec les crises successives, un risque accru de décrochage scolaire, professionnel mais aussi social, d'isolement et d'impuissance, tant au niveau du public que des travailleurs sociaux. Il a ainsi été actée la mise en place de 3 nouvelles mesures de prévention, basées sur des partenariats pérennes et renforcés.

A/ RECOURS À UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ

LES AUDIENCES FORAINES (*justice itinérante dont l'ambition est d'être plus accessible aux citoyens*) : On parle d'audience foraine quand un procès n'est pas tenu dans son tribunal de juridiction ou dans un bâtiment juridique officiel.

Avec ce dispositif, l'administration juridique se rend directement au-devant des justiciables. Elle peut ainsi être organisée dans des bâtiments publics tels que les écoles, les mairies, les maisons de justice et du droit, etc.

B/ RECOURS AU RAPPEL À L'ORDRE

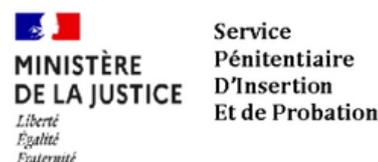
L'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, mineure ou majeure, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Il s'agit d'une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance.

En agissant sur les comportements individuels et le plus en amont possible, le maire a pour objectif de mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou des délits, peuvent y conduire.

C/ CRÉATION DU GROUPE THÉMATIQUE INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Il proposera un accompagnement qui prendra l'utilisateur dans sa globalité dans son environnement, par des professionnels. Leur formation et leurs pratiques seront adaptées aux 16 à 30 ans, cumulant plusieurs problématiques. L'implication parentale restera l'outil de prévention incontournable en matière de délinquance. L'état des lieux et le bilan des différentes actions a fait ressortir un phénomène de société préoccupant, celui de l'alcool qui s'invite à l'école, sur la route et au sein des familles.

D/ DES PARTENARIATS RENFORCÉS





CONTACT PRESSE

Nicolas PIETRUS

Directeur de cabinet

0590 85 48 61 – nicolas.pietrus@ville-sainteanne.fr

Marine FLORY

Directrice de la communication

0690 76 32 53 – marine.flory@ville-sainteanne.fr